

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Laurène TROUVE, première Adjointe, le Maire étant empêché.

Etaient présents :

Laurène TROUVE, Céline TRENDEL, Linda BAUDOUIN, Patrick VANDEN ABEELE, Serge PREVOTS, Isabelle LEFEBVRE, Jérémy VIMBERT, Gilles SINQUIN, Thierry LIOT, Cécile SANGUINETTI.

Etaient absents :

Jean-Luc FORT (pouvoir à Patrick VANDEN ABEELE), Nicolas FREULET, Frédéric LEPREVOST (pouvoir à Laurène TROUVE), Hélène VEAUDEQUIN (pouvoir à Céline TRENDEL), Christiane MALANDAIN (pouvoir à Linda BAUDOUIN), Aurélie MILLET, Eddy CARDON, Jean-François ERMENEUX (pouvoir à Jérémy VIMBERT), Mona DUBUC.

Secrétaire de Séance :

Gilles SINQUIN

Procès-verbal du 23 juin 2022 Adopté.

1. VENTE DE LA MAISON SITUEE RUE ANDRE MABIRE (REF CADASTRALE 1773, (ISSUE DE LA DIVISION DE LA PARCELLE A1772) 22.04.30

Madame la première Adjointe rappelle au conseil municipal que la commune a acheté en juin 2021 un ensemble immobilier situé rue André Mabire, à Saint Martin du Manoir.

Lors de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2021 il avait été décidé de vendre la maison.

Cette maison est située sur la parcelle A1773, issue de la division de la parcelle A1772 dans le cadre du projet d'aménagement du Clos du Cèdre.

Une première proposition d'achat, via une agence immobilière, avait été faite pour un prix de vente net vendeur à 325 000 euros (trois cent vingt-cinq mille euros), mais les acquéreurs potentiels s'étaient finalement rétractés.

Par la suite, la Mairie a à nouveau mis cette maison en vente, sans passer par l'intermédiaire d'une agence immobilière.

Une nouvelle proposition d'achat a été faite pour un montant de 335 000 euros (trois cent trente-cinq mille euros), par Monsieur Frédéric LELAY et Madame Marine JACCOUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

* **d'approuver** la vente de la maison d'habitation située rue André Mabire (référence cadastrale A 1773, issue de la division de la parcelle A1772) en l'état au prix de 335 000 € (trois cent trente-cinq mille euros) net vendeur sans conditions suspensives autre que légales, à Monsieur Frédéric LELAY et Madame Marine JACCOUX.

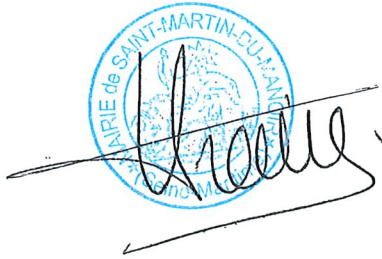
* **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette vente.

La séance est levée à 19 heures 25.

Saint Martin du Manoir

Le 09 AOUT 2022

Laurène TROUVE, première Adjointe



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurène', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE de SAINT-MARTIN-DU-MANOIR' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style and is underlined with a long horizontal stroke.